

GUIDE PRATIQUE

Rivière en bon état



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

La distinction écologique « Rivière en bon état » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse récompense les cours d'eau en bon état et leurs gestionnaires qui agissent pour la préservation ou l'atteinte du bon état écologique des rivières. Elle permet aux citoyens et usagers – promeneurs, pêcheurs, baigneurs, kayakistes – d'identifier les rivières de bonne qualité grâce à un panneau reconnaissable à ses 3 poissons bleus, installé à proximité des points d'accès à la rivière.

Ce guide précise les conditions d'obtention de la distinction écologique et de promotion des cours d'eau primés.

LES ATOUTS D'UNE RIVIÈRE PRIMÉE

- **Une reconnaissance du travail collectif fourni sur le terrain:** de nombreuses années de concertation et d'actions sont souvent nécessaires pour reconquérir ou préserver le bon état d'une rivière. La reconnaissance apportée par cette distinction écologique renforce la cohésion sur un territoire.
- **Une collectivité engagée dans le développement durable:** la présence d'un cours d'eau en bon état écologique participe à un environnement accueillant où il fait bon vivre. La distinction « Rivière en bon état » sensibilise les citoyens à la nécessité de protéger l'eau.
- **Un territoire attractif:** la mise en valeur du patrimoine naturel aquatique favorise l'attractivité touristique et contribue au développement de l'économie locale.

1

Les critères d'évaluation

L'agence de l'eau fixe les critères d'obtention de cette distinction écologique. Elle peut être attribuée à une rivière ou à un tronçon de rivière qui présente un bon état écologique, au sens de la directive cadre sur l'eau et de l'application de l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif aux méthodes et critères de l'état écologique.

Plusieurs critères permettent d'obtenir la distinction écologique :

- la **diversité biologique de la rivière**,
- **une pollution suffisamment faible** par les substances organiques ou chimiques,
- **l'intensité des prélèvements d'eau maîtrisée** par rapport au débit de la rivière,
- **l'absence de dégradations physiques** (digues, berges, seuils...),
- **la présence d'une gouvernance claire et efficace**, garante de la pérennité du bon état de la rivière.



La décision d'attribution de cette distinction écologique est prise par un comité interne à l'agence de l'eau, composé d'experts des milieux aquatiques ainsi que de spécialistes des données sur l'eau.



2

Le mode d'emploi

► Qui peut candidater ?

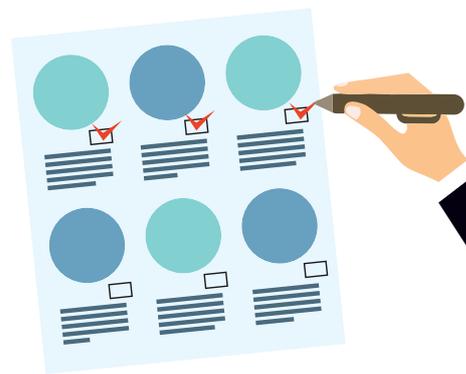
L'obtention de la distinction écologique « Rivière en bon état » est une démarche volontaire. Elle peut être sollicitée par toute collectivité gestionnaire de rivières éligibles au label (syndicat de rivière, syndicat mixte, EPTB...). Elle est gratuite.

► Comment candidater ?

Le gestionnaire de rivière doit en faire la demande auprès du directeur général de l'agence de l'eau ou des délégués régionaux. La demande doit contenir un dossier technique justifiant du respect des critères d'attribution. Voir le dossier de candidature sur www.eaurmc.fr/riviereenbonetat

► Durée de validité de la distinction écologique

Elle est attribuée pour 3 ans, et tacitement reconductible pour une durée identique. Elle peut être retirée en cas de déclassement de l'état écologique.



3 L'engagement de la structure primée

- **Valoriser la distinction** auprès du grand public avec la pose de panneaux « rivière en bon état » près des points d'accès à la rivière.
- Organiser une **manifestation publique** en présence des représentants de l'agence de l'eau et des élus locaux.
- **Publier l'information** dans ses supports de communication.
- Si un suivi particulier du milieu est en place, **transmettre annuellement à l'agence de l'eau** les données sur l'état écologique de la rivière.
- Mettre en place les actions nécessaires au **maintien du bon état écologique** de la rivière.
- **Prendre en charge les coûts** d'utilisation de la mention «Rivière en bon état» (ex: panneaux signalétiques,...).

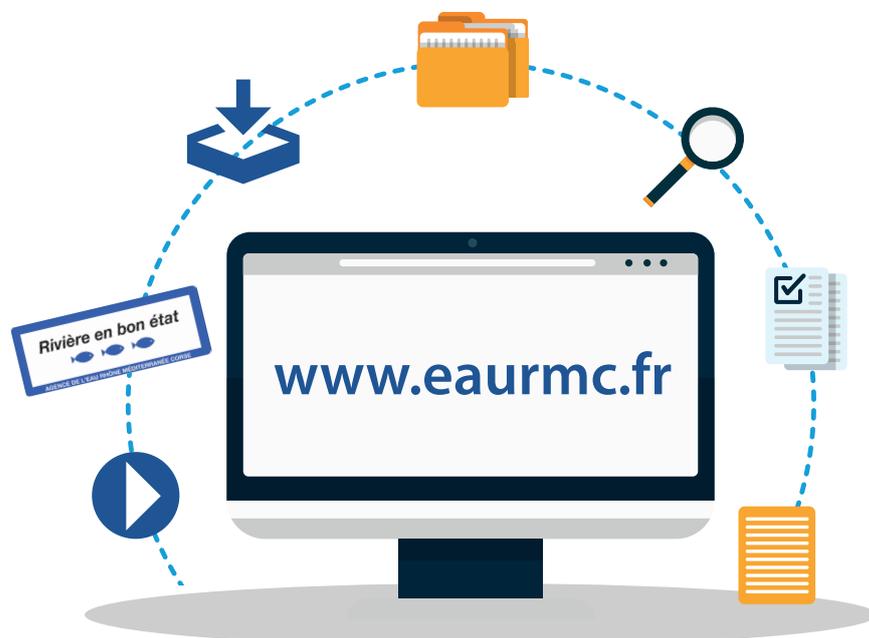


4 À votre disposition sur www.eaurmc.fr

- Le règlement de l'opération
- Le dossier type de candidature
- Les outils : logo et charte d'utilisation
- Les vidéos
- La liste des rivières primées

Contact : la délégation régionale dont vous dépendez et la délégation à la communication de l'agence de l'eau

contact.riviereenbonetat@eaurmc.fr



Ils parlent de leurs rivières «en bon état»

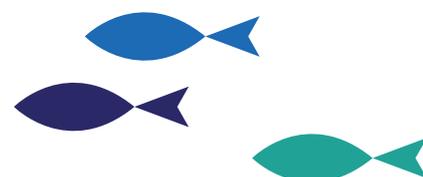
“ La première distinction obtenue en 2015 pour le Jaur et l’Orb représente pour nos élus une reconnaissance forte du travail fourni depuis de nombreuses années. Ces derniers commencent à s’emparer de cette distinction pour la valoriser d’un point de vue économique. Pour la 2^{ème} récompense sur l’Orb amont en 2017, ce sont même les élus qui ont été demandeurs. Ils ont bien compris l’intérêt de la démarche! ”

Laurent Rippert, directeur de l’établissement public territorial de bassin Orb Libron (34)



“ La distinction « Rivière en bon état » existe depuis 2015. L’objectif est de reconnaître l’effort de tous ceux qui se mobilisent pour reconquérir la qualité des cours d’eau. Le bon état est « atteignable » et la mobilisation de tous est efficace et produit des résultats. Pour cela, nous avons besoin en premier lieu des collectivités et des structures gestionnaires des rivières. Mais également de partenariat avec les industriels, les agriculteurs, les associations de protection de la nature, les fédérations de pêche. ”

Laurent Roy, directeur général de l’agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse



“ La distinction du Drugeon récompense l’engagement de tous – élus, techniciens, scientifiques, pêcheurs... Elle nous montre que la tendance à la dégradation des cours d’eau observée par ailleurs sur notre territoire, n’est pas inéluctable, si l’on s’en donne les moyens. Enfin, dans le contexte de changement climatique qui impacte déjà notre territoire karstique, il devient urgent de retrouver des cours d’eau et des zones humides en bon état afin de les rendre plus résilients. ”

Philippe Alpy, président du syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs (25)



“ Nous sommes conscients qu’il nous reste encore beaucoup à faire pour que la distinction de la Sals et de l’Aguzou puisse s’étendre à la totalité des cours d’eau du bassin Aude amont. La qualité des cours d’eau est un produit d’appel touristique fort sur lequel il nous faut communiquer. ”

Pierre Bardiès, président du syndicat mixte d’aménagement hydraulique de la Haute vallée de l’Aude (11)

> SIÈGE AGENCE DE L’EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz
69363 Lyon cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00

> DÉLÉGATION DE BESANÇON
Tél. : 04 26 22 31 00

> DÉLÉGATION DE LYON
Tél. : 04 72 76 19 00

> DÉLÉGATION DE MARSEILLE
Tél. : 04 26 22 30 00

> DÉLÉGATION DE MONTPELLIER
Tél. : 04 26 22 32 00